



Groupe consultatif sur la diversité de l'ACMS

Mandat

Groupe : Groupe consultatif sur la diversité

Président·e du groupe : Rob Whelan + 1 membre du conseil d'administration

Date proposée : Septembre 2024

But

Le Groupe consultatif sur la diversité (GCD) a pour but de guider l'ACMS alors que nous nous efforçons d'être le reflet des différentes communautés que nous servons et cherchons à servir et auxquelles nous souhaitons être accessibles. Le GCD jouera un rôle consultatif en offrant du soutien à l'Association sur des questions liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DÉI). Le GCD sera un forum permanent de consultation et fournira des commentaires et des recommandations sur les questions liées à la diversité et à la représentation des membres.

Objectifs

- Appuyer la direction générale, les membres du personnel ou le conseil d'administration dans l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance du plan et des stratégies en matière de diversité des membres de l'ACMS.
- Conseiller le ou la chef des communications et de l'engagement sur tout contenu lié à la DÉI devant être partagé avec les membres de l'ACMS, le personnel et les intervenant·e·s de l'industrie, le cas échéant.
- Veiller à ce que le GCD maintienne une composition et une mobilisation diversifiées qui reflètent l'organisation et les personnes qu'elle sert et qu'elle cherche à servir.

Composition

Le GCD sera composé d'au moins cinq (5) membres qui représentent la diversité qui existe au sein de l'Association et des domaines de services offerts. Les membres doivent comprendre une représentation conjointe de bénévoles et d'employé·e·s. Les coprésident·e·s surveilleront la composition du groupe.

La composition du GCD sera la suivante :

- Au moins un·e (1) représentant·e du conseil d'administration
- Au moins un·e (1) représentant·e du personnel et des employé·e·s
- Au moins trois (3) représentant·e·s des membres en général

D'autres membres peuvent être recruté·e·s pour appuyer le groupe selon les projets et initiatives en cours et les façons dont la diversité est ou n'est pas représentée au sein du groupe. Les candidatures des personnes ayant une expérience vécue au sein de populations marginalisées seront priorisées et leur voix aura le même poids dans toutes les discussions et tous les projets du groupe.

Structure de la présidence et composition du groupe

Le GCD sera coprésidé par le ou la chef des communications et de l'engagement (personnel de l'ACMS) et un·e membre du conseil d'administration de l'ACMS (bénévole).

Le mandat des membres bénévoles du GCD sera d'un (1) an avec possibilité de renouvellement à la fin du mandat. Les membres qui souhaitent quitter le groupe doivent fournir un préavis de deux (2) mois. On s'attend à ce que les membres du groupe participent régulièrement aux réunions et appuient les objectifs du groupe. Le calendrier des réunions sera déterminé à l'avance pour l'année. Si un·e membre rate plus de deux (2) réunions consécutives, sans préavis, les coprésident·e·s le ou la rencontreront pour discuter des obstacles possibles et examineront la capacité de la personne à participer. Les membres du groupe rédigeront les procès-verbaux à tour de rôle.

Responsabilités des coprésident·e·s

- Présider le déroulement des réunions, notamment maintenir l'ordre et le décorum et trancher toutes les questions relatives aux règles de procédure des réunions.
- Planifier les réunions du groupe.
- Passer en revue les procès-verbaux antérieurs.
- Demander et documenter les points à l'ordre du jour.
- Créer l'ordre du jour avec le président ou la présidente.
- Communiquer de façon continue avec les membres du groupe.
- Faire le suivi des présences et de la composition du groupe.
- Sélectionner les nouveaux membres du GCD et faciliter leur intégration au sein du groupe.
 - Les critères de sélection seront fondés, sans s'y limiter, sur l'expérience vécue, l'expérience professionnelle en matière de DÉI, la disponibilité pour assister aux réunions régulières, ou toute combinaison de ces critères.

Procédures de fonctionnement

Les procédures suivantes s'appliquent au GCD :

- A. Si un·e coprésident·e du Groupe consultatif est absent·e après les dix (10) premières minutes d'une réunion ou a préalablement signalé son absence, les membres présent·e-s doivent nommer, d'un commun accord, un·e autre membre à titre de coprésident·e suppléant·e qui présidera la réunion.
- B. Les décisions finales seront rendues par les coprésident·e-s du groupe en fonction des conseils et du consensus du groupe.
- C. L'ordre du jour sera transmis aux membres au moins une (1) semaine avant la prochaine réunion.
- D. Le procès-verbal doit faire un bref compte rendu de l'essentiel de chacun des points figurant à l'ordre du jour, y compris les mesures prises et les recommandations. Le procès-verbal sera distribué aux membres du groupe dans la semaine suivant la réunion et approuvé par le groupe dans le cadre de la réunion suivante.

Réunions

Les réunions se tiendront virtuellement (Zoom, Google Meet). Le GCD se réunira au moins une (1) fois par trimestre. Les réunions peuvent être plus fréquentes si les projets, les tâches et les plans de travail l'exigent. La communication continue entre les membres du groupe sera facilitée par la messagerie Slack. Toute mesure d'adaptation en matière d'accessibilité requise par les membres doit être portée à l'attention des coprésident·e-s du groupe et sera fournie au meilleur de leurs capacités.

Budget

Tout besoin de fonds pour la réalisation de projets sera inclus dans le budget annuel de l'ACMS et est assujéti aux processus et aux politiques d'approbation de l'organisation.

Responsabilité en matière de reddition de comptes

Le GCD agira à titre consultatif auprès de la direction générale.